

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 3 février 2022
Sous la présidence de M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche
et la coprésidence de
de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°2/2022

ÉTAIENT CONNECTÉS : Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BERTONE Manuela, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESSE Franck, Mme BOUSIGUES Marie, M. BRAGATO Bastien, Mme BRIET Catherine jusqu'à 16H30, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme CHAN-HAOR-KING Channia, M. CHAPON Paul jusqu'à 14H30, Mme CHRISTIANS Elisabeth, Mme DEMARIA Samira à compter de 15H00, M. DREVON Emmanuel, Mme FEDELE Carine, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GWIZDEK Carole, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LECCIA Antoine, M. LEGRAND Olivier, M. MABIN Paul, M. MHEDDEN Adam, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent, Mme NORDERA Marina, M. PAPADOPOULO Théodore, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul jusqu'à 15H00, Mme PÉRALDI-FRATI Marie Agnès, Mme PLOUVIEZ Mélanie à compter de 14H10, Mme RENAUD Léa, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUX Christian, Mme SCIBERRAS Léna à compter de 14H30, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. VIZZARI Jean-François, Mme WALLISER Elisabeth, Mme ZAHY Sandra,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme BERTRAND Marie-France et M. DELLAMONICA Jean à M. ROUX Christian, M. BLANC Frédéric et Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme FEDELE Carine, M. BURRONI Gaël et M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. CAILLER Bruno à M. BAILLY-BECHET Marc, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne et Mme ROMERO Margarida à M. DIMARCQ Noël, Mme DEMARIA Samira M. LECOUTEUX Guilhem jusqu'à 15H00, Mme HERITIER Camille à Mme BRIET Catherine jusqu'à 16H30, Mme HERITIER Camille à Mme ADAM Carine à compter de 16H30, M. RASSE Paul à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BATAZZI et M. SERRANO Benjamin à M. BORGESSE Franck, Mme SESSA Virginie et M. SIIRIAINEN Fabrice à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul jusqu'à 15H00, Mme AYERBE Cécile et Mme TURK Pauline à Mme WALLISER Elisabeth,

ÉTAIENT ABSENTS : M. ALLEGRET Jean-Pierre, M. BIZIOU Mickael, M. BOUISSOU Stéphane, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, M. DOUAI Ali, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIBART Laetitia, M. GUENNIQUI Omar, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme NIELSON Nathalie, Mme PANTEL Chloé, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. STEF Jimmy,

INVITÉS CONNECTÉS : M. BARONE Pierre, Mme BERTOLOTTO Corinne représentant M. COUNILLON Laurent, Mme CHIARUTTINI Anne, Mme COLDEFY Anne-Sophie, M. CREMOUX Pascal, Mme DE SAN LAZARO Hélène, M. LASSERRE Hubert, Mme MILLET-DEVALLE Anne, M. MIRA Thierry, Mme MERIAUX Stéphanie, Mme PATY Sonia représentant Mme HERER Clara, Mme PUECH-BALLESTRA Sylvie représentant Mme OURIACHI Marie-Jeanne, M. PARUSINSKI Adam, M. ROBERT Philippe, Mme TOURNOIS Nadine, M. ZARZOSO Vicente représentant M. MALLETT Frédéric, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H35.

Il informe en préambule que le CAc accueille ce jour les nouveaux élus étudiants du collège E (niveaux licence et master) suite aux élections qui se sont tenues les 27 et 28 janvier et que des élections partielles seront organisées fin avril afin de renouveler les sièges des secteurs du collège D (doctorants) qui n'ont pu être pourvus.

Les nouveaux élus présents sont : Marie BOUSIGUES (en césure entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année de médecine), Bastien BRAGATO (2^{ème} année licence Droit), Paul CHAPON (1^{ère} année Licence Ethnologie-Anthropologie), Emmanuel DREVON (2^{ème} année de DUT GEII), Léa JINER (1^{ère} année en BUT informatique), Antoine LECCIA (3^{ème} année de Licence de Mathématiques), Paul MABIN Paul (3^{ème} année licence Droit), Adam MHEDDEN (1^{ère} année portail LLAC), Léa RENAUD (3^{ème} année études de sage-femme), Sandra ZAHY (2^{ème} année licence Droit), et Lena SCIBERRAS (3^{ème} année de Licence Sociologie).

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation de PV des séances du CAc du 17/12/2021 et 13/01/2022

Aucune remarque sur ces PV n'est formulée.

Les PV des séances du Conseil Académique du 17 décembre 2021 et 13 janvier 2022 sont validés avec 58 voix pour et 4 abstentions.

II.- Formation

II.2.- Tarifs reprise d'études (diplômes nationaux)

M. AZOULAY accueille M. LASSERRE, Directeur de la Formation Continue d'UCA.

M. LASSERRE indique que deux documents seront soumis au vote (cf annexes jointes), le premier concerne les tarifs de reprises d'études des diplômes nationaux et Masters of Science et le second présente une proposition de reconduction de la politique tarifaire de formation continue votée l'année dernière.

Il informe ensuite des modifications relatives aux tarifs de reprises d'études qui pour les diplômes nationaux ne portent que sur les masters 1 et 2 « Ingénierie de la Santé » de l'EUR HEALTHY avec une augmentation des tarifs 1 et 2 portés à 6000 € de manière à s'adapter au marché.

Les modifications pour les MSc concernent des augmentations pour adaptation aux tarifs du marché pour le MSc « Science, conservation et valorisation des ressources marines » et pour le MSC « Music Scoring for Visual Music Sound Design » ainsi que la création de deux tarifs (un tarif normal et un tarif spécial pour les entreprises partenaires) pour le MSc « Affluencers & Luxury Business ».

Aucune modification n'est demandée sur les tarifs généraux des licences, licences professionnelles et masters car malgré une augmentation du taux d'inflation, il ressort après enquête, qu'UCA reste sur les prix du marché affichés par les autres universités IDEX même si nos tarifs se situent dans la tranche la plus basse. Une nouvelle étude tarifaire sur les tarifs généraux sera donc à effectuer l'année prochaine, les tarifs spécifiques demeurant quant à eux de la prérogative des composantes.

Concernant la politique tarifaire de la Formation Continue aucun changement n'est à noter par rapport à l'an dernier en ce qui concerne le droit additionnel pour frais de structure, la politique régionale de formation en direction des demandeurs d'emploi, le tarif modulaire, le taux horaire du contrat de professionnalisation et la VAE.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers afin qu'ils fassent part de leurs remarques.

M. LEGRAND s'interroge sur le fait que les tarifs présentés aient été déjà votés par le CoPil de l'EUR SPECTRUM et qu'ils diffèrent des montants présentés. M. AZOULAY répond que sur les questions liées aux tarifs il n'y a pas de délégation aux conseils des EUR qui peuvent les voter à leur niveau mais qu'après avis du CAc, ce sera, en dernière *Conseil Académique n°2 du 3 février 2022*

instance, le vote du CA qui validera définitivement ces tarifs. M. LASSERRE précise que l'EUR SPECTRUM ne lui a pas fait remonter de demande de modification des tarifs actuellement pratiqués. M. AZOULAY propose que les tarifs soient votés tels que présentés en annexe et que si des erreurs justifiant des modifications sont relevées, ils pourront être revotés lors d'un prochain Conseil.

M. BAILLY-BECHET fait ensuite part de ses interrogations sur la définition de la notion de « reprise d'études ». M. LASSERRE répond que la notion d'une durée minimale d'interruption d'études qui existait par le passé n'a plus cours, et qu'à partir du moment où une interruption d'études a eu lieu, la personne concernée peut prétendre à être en reprise d'études selon différentes modalités financières et de statuts. Plusieurs situations peuvent se rencontrer, soit un organisme accepte de prendre la personne en charge et le tarif 1 est pratiqué, soit aucune prise en charge n'est obtenue mais un suivi par Pôle Emploi est nécessaire le tarif 2 est alors pratiqué, soit la personne n'entre pas dans le cadre de ces situations et il s'agit alors de « formation permanente » telle que prévue par la circulaire Bonnafoux et les tarifs sont analogues à ceux de la Formation Initiale.

M. BAILLY-BECHET s'étonne ensuite d'une augmentation de tarifs pour certains MSc argumentée par une nécessité de les adapter au marché alors que pour ces formations récentes aucune promotion n'a encore été confrontée au marché. M. LASSERRE répond que les modifications des tarifs spécifiques sont demandées par les responsables des formations et précise que l'évolution du marché peut surtout être constatée par comparaison aux formations analogues proposées par d'autres organismes de formation publics ou privés présents sur le marché de la formation continue.

M. AZOULAY complète en indiquant que pour certains MSc, il s'agit déjà de la deuxième promotion qui vient d'être diplômée et souligne en particulier pour le MSc MARRES que l'évolution de tarif correspond, suite à des échanges avec les financeurs, à la somme qu'ils sont prêts à engager pour des étudiants inscrits en formation continue.

La politique tarifaire du service formation continue et les tarifs reprise d'études présentés sont approuvés avec 38 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions.

M. AZOULAY remercie M. LASSERRE pour le travail présenté.

II.3.- Accès aux études de Santé- Rectificatif

M. AZOULAY rappelle qu'une modification de la structure des études de santé avait été votée au dernier CAC avec une simplification de l'offre de formation visant à passer d'une architecture constituée d'une année PASS assortie de 9 mineures et de 12 LAS à une architecture reposant uniquement sur 7 LAS (Droit option santé, Economie-gestion option santé, Sciences et Technologie option santé, Sciences de la Vie option santé, STAPS option santé, Psychologie option santé, Histoire option santé).

Le vote de cette nouvelle organisation avait donné lieu à des débats sur le maintien d'une LAS « Lettres option santé » au terme desquels il avait été décidé, en accord avec la Faculté de Médecine, que ce parcours serait abandonné. Cependant après remontée au Ministère de la nouvelle architecture ainsi que de l'ensemble des places qui prévoyait une diminution significative des capacités, il a été demandé à l'établissement de revoir sa capacité d'accueil et de la porter à 1100 places (niveau existant lorsque la PACES était encore en place). La réorganisation en mode LAS a été saluée par le Ministère qui a cependant souhaité qu'un parcours du portail LLAC soit maintenu car ce portail se retrouvait à être le seul à ne pas proposer de parcours « Santé ». Les enseignants de Lettres ayant déploré la suppression du parcours « Lettres option santé », il est donc proposé de l'intégrer à nouveau au modèle qui compterait ainsi 8 LAS au lieu de 7 et qui permettrait de revenir à une capacité d'accueil d'environ 1100 places.

M. DELLAMONICA souligne que cette modification, imposée par le Ministère, ne correspond pas au souhait de la Faculté de Médecine. Il souhaiterait que soit pris en compte le taux de réussite des étudiants en fonction de la LAS dont ils sont issus et que puisse être privilégiée, à l'issue des deux premières années de fonctionnement, les filières qui permettront le succès des étudiants.

M. AZOULAY précise que l'attribution de places prévues dans les parcours ne pourra se faire que si les étudiants atteignent un niveau minimal, commun à tous les parcours, notamment dans les UE de Santé, la nouvelle organisation ayant pour but d'assurer une meilleure lisibilité, une plus grande transparence et une plus grande équité entre les parcours et de maintenir la qualité en tenant compte des exigences de prérequis pour l'entrée en deuxième année. Il confirme que les taux de réussite par parcours devront être attentivement examinés mais il indique cependant que l'établissement n'était pas en capacité de répartir les 90 places supplémentaires souhaitées par le Ministère sur les 7

parcours existants auxquels il avait déjà été demandé de faire des efforts conséquents pour mettre en place cette nouvelle organisation.

M. LEGRAND fait part d'une information erronée affichée sur le site de la Faculté de Médecine concernant les responsables des différents parcours où il a constaté que son nom était affiché à la place de celui de Mme Claire MICHEL et de M. Ingo WASCHKIES responsables respectivement de la LAS du portail « Sciences et Technologies », il déplore en conséquence de recevoir un grand nombre de demandes d'informations relatives à l'organisation et les programmes de ces nouvelles LAS et fait part de ses difficultés à y répondre. Il s'interroge ensuite sur l'aboutissement de la demande de certaines composantes de pouvoir proposer une UE disciplinaire supplémentaire au sein de ce parcours.

Sur sa première remarque, M. AZOULAY répond que l'objectif de la nouvelle organisation simplifiée était de faciliter la discussion entre les responsables de parcours et le Pr Nicolas BRONSARD sur la partie pédagogique, et Mme Isabelle CALLEA sur la partie administrative, et qu'il convient en conséquence de voir avec cette dernière pour que les corrections soient apportées. Sur le deuxième point, M. AZOULAY confirme que la plupart des composantes ont souhaité renforcer le parcours disciplinaire en enlevant une UE de compétences transversales, il précise que la discussion est encore en cours mais qu'elle devrait connaître une issue favorable, la validation des maquettes définitives étant prévue au prochain CAC.

M. LEGRAND indique que des précisions de la Faculté de Médecine restent encore en attente, notamment pour le parcours Sciences et Technologies, concernant les contenus des UE de santé dans certaines disciplines telles que la Physique et la Chimie, de manière à pouvoir aménager les UE du parcours disciplinaire en conséquence. En l'absence de ces informations il lui apparaît difficile de finaliser les maquettes d'ici le mois prochain. M. AZOULAY répond que compte tenu de la complexité de la situation liée à la réforme, un décalage d'un mois de la validation des maquettes LAS pourra être envisagé et qu'il pourrait, par ailleurs, en aller de même pour le PPPE Sciences et Technologies ainsi que pour le CPES dont les propositions d'ouverture ont été validées au CAC du 17 décembre dernier.

Mme BOUSIGUES, étudiante en Médecine, fait part de ses interrogations sur une éventuelle diminution du nombre de places dans les autres filières en deuxième année des études de santé consécutivement à l'ouverture de ce parcours LAS supplémentaire d'une part, sur des problèmes qui pourraient se poser avec l'ajout de cette nouvelle LAS pour les néo-bacheliers compte tenu du calendrier de Parcoursup d'autre part, et enfin sur la validation par le ministère des nouvelles LAS dont le programme en terme de constitution des UE est assez semblable à celui du PASS de l'année précédente.

M. AZOULAY répond qu'il n'y aura pas de places supplémentaires et qu'elles se répartiront entre les différents parcours mais qu'en revanche, si les exigences en termes de niveau ne sont pas atteintes quel que soit le parcours, les places seront reversées dans les autres parcours où ces exigences auront été atteintes. M. AZOULAY indique ensuite que, les inscriptions se faisant jusqu'au 29 mars, il n'est pas trop tard pour ajouter des places sur Parcoursup, le Ministère accueillant toujours favorablement les demandes d'ajout de places supplémentaires et concernant enfin les maquettes, il est précisé que le Ministère ne se prononce pas sur leur contenu et qu'il appartient à l'établissement de les construire comme bon lui semble, le choix d'une similitude avec le PASS ayant été effectué.

Aux interrogations de M. LEGRAND sur une éventuelle harmonisation du poids des UE des différents parcours disciplinaires pour le classement en vue de l'accès en deuxième année, M. AZOULAY répond négativement, des places seront attribuées à chaque parcours au prorata de leur capacité, le mode de classement au sein de chaque parcours est en train d'être discuté, le souhait du Pr BRONSARD étant qu'il soit tenu compte des UE santé et des UE disciplinaires. A l'issue de la délibération du jury une note seuil minimale pourra être fixée au regard des UE Santé pour une admission directe ou une admission après oral.

Le modèle de réorganisation d'accès aux études de santé est validé avec 41 voix pour, 6 voix contre et 11 abstentions.

II.4.- Accès au 1er Cycle (Parcoursup) – Rectificatif

M. AZOULAY indique qu'outre les modifications de capacités d'accueil induites par le vote au point précédent du parcours LAS « Lettres option santé », un groupe supplémentaire, à hauteur de 36 places, a été ajouté en STAPS suite à un dialogue de gestion qui s'est tenu au niveau national pour ce secteur et qui laisse entrevoir une issue favorable à la demande de création de 2 postes (1MCF et 1 PRAG) formulée par l'établissement. À l'heure actuelle l'acceptation du Ministère n'est toujours pas confirmée mais s'il s'avérait que les postes demandés ne soient pas obtenus, la capacité serait revue à la baisse.

D'autres petits réajustements concernent une dizaine de places sur les licences LLCE Espagnol, Sociologie, Philosophie, 20 places en Droit et 2 places en Double licence « Chimie, Sciences de la Vie ».

Les capacités d'accueil pour l'accès au 1er Cycle (Parcoursup) sont approuvées avec 44 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions.

II.5.- Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) mention « Urgences »

M. AZOULAY rappelle que depuis 2018, l'État a lancé ce diplôme de grade Master qui propose aux infirmiers et aux infirmières une poursuite d'études pour acquérir une compétence et une expertise supplémentaire leur permettant d'obtenir de nouvelles prérogatives. 4 spécialités étaient concernées jusqu'à présent : « Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires », « Psychiatrie et santé mentale », « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale » et « Oncologie et Hémato-oncologie », une nouvelle mention « urgences » est désormais proposée par le Ministère.

M. AZOULAY accueille M. Thierry MIRA pour en faire la présentation.

M. MIRA fait d'abord part du contexte de santé publique dans lequel s'inscrit la création de cette formation avec notamment un allongement de l'espérance de vie, une incidence des maladies chroniques qui augmentent, un virage ambulatoire effectué par les hôpitaux, un changement de paradigme avec une place centrale donnée au patient, des concepts de soins coordonnés, des attentes et des besoins de la population en pleine mutation, une démographie médicale faisant apparaître des disparités dans l'offre de soins. Dès 2003 des rapports alarmants sur la démographie médicale concluent déjà à la création possible de métiers intermédiaires en santé. Parallèlement les accords de Bologne ont fait entrer les études infirmières dans le système LMD, la loi « Hôpitaux, Patients, Santé et Territoires » (HPST) de 2009 a prévu un protocole de coopération dans son article 51 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 reconnaît officiellement la pratique infirmière avancée. Le Ministère des solidarités et de la santé a affiché un double objectif en 2018 : améliorer l'accès au soin et la qualité des soins. La même année, un décret encadre le DE IPA avec la création des mentions pathologies chroniques, néphrologie et oncologie et hémato-oncologie, l'année suivante est ajoutée la mention psychiatrie et aujourd'hui une demande est formulée pour l'ajout de la mention « urgences » suite à l'arrêté du 22 octobre 2021. Dans une logique de santé publique la création d'une mention « gérontologie » devrait voir le jour prochainement.

La mention « urgences » déploie une très large envergure par rapport aux mentions déjà existantes, sa spécificité porte sur une initiation au soin, une prescription de soins infirmiers et de dispositifs médicaux, des moyens de prendre en charge certains patients à distance et une décision de sortie de la personne de l'établissement hospitalier. Les prérequis pour accéder à la mention IPA « urgences » reposent sur la nécessité d'avoir acquis 3 ans d'expérience dans un service d'accueil d'urgences et d'avoir validé le M1 (en formation continue ou VAE). Un programme sera mis en place à partir de septembre 2022 en collaboration avec le CHU de Nice (Dr Julie CONTENTI et Pr Jacques LEVRAUT) et le pôle pédiatrique d'urgence de l'hôpital Lenval de Nice avec, en parallèle, un partenariat pédagogique associant les services d'urgences de Montpellier et de Toulouse. La formation comprendra 5 semaines de cours au 3ème semestre et 4 mois de stage au 4ème semestre qui pourront être effectués dans des établissements agréés par les urgences de Nice. Les validations du DE se feront au travers d'ECOS, de QCM et d'un mémoire de recherche examiné par un jury de professionnels et d'experts.

M. AZOULAY rappelle que l'établissement a souhaité se positionner dès la création du DE IPA sur les premières mentions qui étaient alors proposées car cette formation a été considérée comme une offre complémentaire indispensable notamment compte tenu de la démographie médicale, il souligne que la nouvelle mention répond également à des attentes réelles de la profession.

M. MIRA répond, suite à une remarque de M. LEGRAND, que l'urgence en soins pédiatriques constitue une partie importante de la formation pour laquelle une collaboration avec l'hôpital Lenval s'est avérée essentielle car ce type de soin nécessite une prise en charge des patients différente de celle des adultes.

La proposition d'ouverture du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée mention « Urgences » est validée avec 49 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

III.- Vie Universitaire

III.6- Appel à projets « aménagement de campus »

M. AZOULAY accueille M. BARONE.

M. BARONE rappelle que la présentation de l'appel à projet est en ligne sur le lien suivant : <https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/vie-associative/amenagement-des-campus>

Il souligne qu'il s'agit de la deuxième édition de cet appel à projet déjà lancé l'an dernier et qui avait rencontré un succès certain permettant de financer 300 000 € d'opérations sur les campus et qui a concerné principalement les sites de la Seyne, Menton, Carlone et Saint-Jean d'Angely. L'idée de cet appel à projet est de mobiliser toute la communauté universitaire autour de la notion du bien-être sur les campus afin que chacun puisse exprimer son idée sur l'amélioration de la vie de campus par le biais de la mise en place d'équipements et de matériels divers. Dans ce cadre ont été par exemple réalisés l'aménagement du parvis de Saint-Jean d'Angely, de la terrasse de la piscine Fielding à Carlone, d'une cafétéria à la Seyne, d'installations sportives à Sophia-Tech.

L'enveloppe de 300 000 € sur des fonds CVEC est renouvelée cette année. Compte tenu de l'origine de ce financement, il convient que des étudiants soient impliqués sur chacun des projets dès le montage, les étudiants pouvant déposer des projets directement, s'appuyer sur un service administratif ou être accompagnés par des personnels enseignants ou administratifs.

Le descriptif de l'appel à projet et la procédure de candidature sont disponibles sur le lien web précité.

Les projets devront pouvoir être évalués sous l'angle de l'opportunité et de l'intérêt pour l'établissement notamment par le Conseil Etudiant et sous l'angle de la faisabilité technique, par la Direction du Patrimoine et les Directions de campus, en tenant compte en particulier de la compatibilité avec le plan de relance. Sur ces bases des arbitrages seront rendus pour la mise en route des projets en 2022 et leur aboutissement dans les meilleurs délais.

M. AZOULAY salue cette très belle initiative sur laquelle il convient de communiquer largement. Il souligne une opportunité de financement pour des actions difficilement finançables d'une autre manière.

A M. LEGRAND qui s'interroge sur la possibilité de remonter dans ce cadre des projets ayant trait à des aménagements pédagogiques impliquant des étudiants, alors qu'un appel à projet spécifique a déjà été lancé pour des espaces pédagogiques, M. BARONE répond qu'il s'agit de deux appels bien distincts et que les seuls projets à caractère pédagogique qui pourraient être éligibles à l'appel à projets « aménagement de campus » seraient des projets mutualisés tels que des espaces à usage multiple pouvant par exemple combiner les fonctions de cafétéria, de tiers-lieu et d'espace de travail, l'appel à projet présenté ce jour étant axé sur le bien-être et la vie de campus.

M. AZOULAY interroge ensuite M. BARONE sur l'éligibilité à cet appel à projet d'une demande remontée, dans le cadre de l'appel relatif aux espaces pédagogiques, par un BDE pour une réfection de ses locaux et qui n'a donc pu être retenue. M. BARONE répond que le projet pourrait être éligible dans la mesure où il serait ouvert à un large public étudiant allant au-delà des membres du BDE mais que dans le cas contraire ce financement relèverait davantage du campus et de l'entretien de ses locaux. Il souligne qu'il appartiendra au Conseil Etudiant de se prononcer sur l'opportunité du projet et sur l'aspect lié à son utilité pour la collectivité.

Aux interrogations de M. ZARZOSO, Directeur Adjoint du laboratoire I3S, sur la possibilité d'inclure dans cet appel à projets les réaménagements des espaces des laboratoires, M. BARONE répond négativement et précise que la seule exception pourrait concerner des espaces de convivialité.

M. AZOULAY répond enfin à Mme BRIET que le tutorat pour les étudiants étrangers n'entre pas dans le cadre de cet appel à projet mais qu'il est pris en charge dans le cadre du projet TUT'TOP et des actions mises en œuvre autour du label « bienvenue en France ».

M. AZOULAY remercie M. BARONE pour son intervention.

IV.7.- Renouveaulement du Groupement de recherche (GDR) Singularités et Applications

Annexe « Bilan et demande de renouvellement GDR Singularités »

Annexe « Fiche de renouvellement GDR Singularités »

Annexe « Présentation GDR Singularités »

Intervenant :

M. Adam PARUSINSKI, Professeur au laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351)

M. Noël DIMARCQ indique que les Groupements de Recherche (GDR) sont des structures du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui ont pour objectif de favoriser les échanges entre les scientifiques du CNRS, les partenaires académiques, les entreprises et autres parties prenantes. Pour toute création de GDR, le CNRS demande l'avis à toutes les universités tutelles des unités impliquées dans le GDR.

Il donne ensuite la parole à M. Adam PARUSINSKI pour son intervention.

M. Adam PARUSINSKI précise tout d'abord que ce GDR, porté au CNRS par l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), comporte actuellement 119 membres répartis dans 22 Universités. Le laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351) y participe depuis sa création en 2006.

Il présente ensuite les différentes missions du GDR qui consistent notamment :

- à la promotion et le développement des contacts entre chercheurs par le biais d'échanges transversaux aux différents domaines
- au soutien des doctorants et jeunes docteurs dans leurs déplacements et leurs participations aux colloques et workshops
- à l'encouragement et au soutien de l'organisation de colloques et de workshops
- à l'organisation d'une rencontre annuelle
- au soutien de la participation des membres du GDR à diverses rencontres dans le domaine des singularités

M. Adam PARUSINSKI décrit d'autre part le domaine de la théorie des singularités qui s'articule autour de nombreux domaines des mathématiques et principalement des axes suivants (cf. Annexe « Présentation GDR Singularités ») :

- Singularités des variétés algébriques, résolution des singularités, singularités et intégration motivique.
- Topologie et géométrie de singularités d'espaces analytiques ou de variétés algébriques.
- Aspect dits transcendants, lien avec les systèmes différentiels. Singularités des applications et des champs de vecteurs analytiques.

M. Adam PARUSINSKI indique que pour la période 2023-2027, M. André BELOTTO DA SILVA (IMG-PRG, Chaire IDEX UP) assurera la coordination du GDR en collaboration avec de nombreux responsables rattachés aux différents aspects de recherche de la structure.

Il précise que le GDR Singularités et Applications est financé par le CNRS avec une allocation budgétaire annuelle de 15K€ principalement dédiée à l'aide aux déplacements de jeunes doctorants et aux colloques.

Il souligne enfin que les équipes du laboratoire LJAD participent activement au GDR en tant que membres du comité scientifique, organisateurs de rencontres ainsi que conférenciers. Il mentionne notamment la tenue de colloques à Nice en 2008, ainsi que l'organisation d'atelier de Jeunes Chercheurs en Singularités en 2016.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Adam PARUSINSKI pour sa présentation et met en évidence le fait que le GDR

Singularités et Applications fédère et anime la communauté nationale depuis plus de quinze ans.

Un conseiller s'interroge sur les applications de recherche du GDR dans le domaine de la chimie.

M. Adam PARUNSINSKI indique que les applications de la théorie de la singularité sont multiples et la chimie en fait partie.

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable au renouvellement du GDR Singularités et Applications ainsi qu'à la participation du laboratoire Jean Alexandre DIEUDONNÉ (LJAD / UMR 7351) à partir du 1^{er} Janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Le CAC donne un avis favorable à la majorité au renouvellement du GDR Singularités et Applications ainsi qu'à la participation du laboratoire LJAD au Groupement de Recherche à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour une durée de 5 ans. (43 voix POUR – 2 voix CONTRE - 4 ABSTENTIONS).

IV.8.- Création de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen (Quantazur)

Annexe Présentation de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen

Annexe Présentation de l'Institut Quantazur (CAC)

Intervenante :

Mme Virginia D'AURIA, Maîtresse de Conférences à l'Institut de Physique de Nice (INPHYNI / UMR 7010)

M. Noël DIMARCQ précise que la création d'une structure fédérative au niveau du site d'UCA s'inscrit dans une dynamique à l'échelle locale (avec les organismes de recherche concernés), régionale, européenne mais aussi européenne dans le domaine des technologies quantiques.

Il remercie Mme Virginia D'AURIA pour son travail dans la création de cette structure et lui laisse la parole pour son intervention.

Mme Virginia D'AURIA présente tout d'abord le contexte de création de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen (QuantAzur) qui s'inscrit dans le domaine de la physique quantique pour atteindre des objectifs peu ou pas accessibles aux technologies classiques.

Les technologies quantiques ont de nombreuses applications particulièrement dans la communication (cryptographie), le calcul (ordinateur quantique), la simulation (de systèmes physiques) et la métrologie (capteurs quantiques).

Elle souligne l'intérêt croissant pour les technologies quantiques dans la Recherche et l'industrie tant au niveau national qu'international (cf. Présentation de l'Institut Quantazur). Au niveau de l'Union Européenne, l'European Quantum Flagship (<https://qt.eu/>) a pour objectif d'accélérer le développement et la compréhension des technologies quantiques. Au niveau national, la stratégie nationale d'accélération dans ce domaine (<https://www.gouvernement.fr/18-m-eu-en-faveur-des-technologies-quantiques>) a pour objectif d'élever la France au plus haut niveau mondial des Technologies Quantiques, appelées à transformer l'informatique et l'industrie, par un engagement public-privé de 1,8 milliard d'euros sur 5 ans.

Mme Virginia D'AURIA indique qu'un recensement effectué en automne 2021 sur le périmètre des Écoles Universitaires de Recherche (EUR) SPECTRUM et DS4H d'Université Côte d'Azur a révélé une forte présence d'équipes intéressées par les technologies quantiques, des compétences couvrant un large spectre et des collaborations déjà en cours dans le domaine.

Mme Virginia D'AURIA présente ensuite les objectifs principaux de l'Institut QuantAzur :

- Structurer et renforcer l'expertise et l'excellence Quantique à UCA
- Contribuer au rayonnement des activités Quantiques à UCA
- Identifier des projets stratégiques qui répondent aux appels à projets sur les Technologies Quantiques

Elle détaille d'autre part l'organisation de l'Institut Fédératif QuantAzur qui repose sur la participation de sept laboratoires fondateurs ainsi que des compétences en physique quantique fondamentale, en détection de la lumière et dans le traitement de données par des laboratoires associés. Chaque laboratoire sera impliqué dans le comité de

Conseil Académique n°2 du 3 février 2022

pilotage de l'Institut Fédératif Quantazur.

Les différents laboratoires s'investiront dans les différents axes de recherche identifiés selon leurs compétences spécifiques, en particulier (cf. Annexe Présentation de l'Institut Quantazur) :

- Le calcul et les algorithmes
- La simulation
- Les communications
- Les capteurs.

Elle termine son intervention par une présentation des outils d'animation et de l'impact attendu de l'Institut QuantAzur avec :

- la réalisation d'un site web dédié
- l'organisation de colloques et d'écoles thématiques
- le recensement des acteurs industriels en région SUD
- le développement d'actions de Culture Scientifique et Techniques à destination de la presse, du grand public et des étudiants.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Virginia D'AURIA pour sa présentation synthétique mais très complète.

Il souligne que le domaine quantique soulève des enjeux scientifiques, technologiques et économiques très importants. L'Université Côte d'Azur dispose de spécificités thématiques remarquables qui seront mis en exergue par cet Institut.

Une conseillère approuve l'importance de la création d'un tel institut sur le site. Elle s'interroge néanmoins sur le financement de l'Institut Fédératif et s'il serait envisageable de mettre en place des décharges pour les Enseignants chercheurs afin de faciliter la réponse aux appels à projet.

M. Noël DIMARCQ indique qu'une dotation de l'Établissement de 10 000 € sera allouée à l'Institut Fédératif QuantAzur pour l'année 2022. En outre, l'Institut pourra faire appel aux différents financements mentionnés par Mme Virginia d'AURIA dans sa présentation (ANR, Quant-era, Cofund Européen). Concernant les décharges des enseignants chercheurs, M. Noël DIMARCQ indique que les demandes seront étudiées au cas par cas.

Un Conseiller s'interroge sur les nouvelles mineures créées dans le cadre des actions de Culture Scientifique et de formation dans le domaine.

Mme Virginia D'AURIA indique que cela rejoint la stratégie de « Quantum Awareness ». Deux mineures ont été créées dans le cadre de l'EUR SPECTRUM et une dans le cadre de l'EUR DS4H. Ces mineures permettent de sensibiliser aux technologies quantiques des étudiants qui ont suivi des parcours dans des domaines très différents.

Un conseiller s'interroge sur le positionnement de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen au regard d'autres initiatives existantes sur le site d'Université Côte d'Azur (Groupe de travail Mathématiques et Technologies Quantiques ainsi que le projet ExcellencES d'UCA).

Mme Virginia D'AURIA précise que certains membres du groupe de travail sont également impliqués dans le comité de pilotage de QuantAzur. Elle souligne que ce groupe de travail fait précisément partie des actions collaboratives que l'Institut souhaite développer. Concernant le projet ExcellencES, l'institut fédératif n'y est pas strictement relié mais les technologies quantiques font partie des priorités stratégiques d'Université Côte d'Azur.

M. Noël DIMARCQ ajoute que le projet ExcellencES comporte de nombreuses thématiques qui sont emblématiques du site d'UCA ou le seront dans les prochaines années. Les technologies quantiques sont pleinement intégrées dans cette dynamique.

Un conseiller confirme également que le groupe de travail Mathématiques et Technologies Quantiques est orienté dans la même dynamique que l'Institut Fédératif et y sera pleinement intégré.

Suite aux échanges, M. Noël DIMARCQ remercie une nouvelle fois Mme Virginia D'AURIA pour son intervention et propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable au projet de création de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen (QuantAzur) avec une dotation allouée par l'établissement de 10 000 € en 2022.

Conseil Académique n°2 du 3 février 2022

Le CAc donne un avis favorable à la majorité à la création de l'Institut Fédératif Quantique Azuréen (QUANTAZUR). (45 voix POUR – 4 ABSTENTIONS).

IV.9.- Stratégie « Science et Société » d'Université Côte d'Azur

Annexe Stratégie "Science et Société" d'UCA

Annexe Présentation de la stratégie "Science et Société" d'UCA

Intervenante :

Mme Anne-Sophie COLDEFY, Chargée de mission Culture Scientifique et Technique d'Université Côte d'Azur

M. Noël DIMARCO indique que dans le cadre de la construction du plan stratégique d'Université Côte d'Azur, une stratégie « Science et Société » d'UCA a été définie.

Il donne la parole à Mme Anne Sophie COLDEFY pour son intervention (cf. Présentation de la stratégie « Science et Société » d'UCA).

Mme Anne Sophie COLDEFY précise tout d'abord que la Stratégie « Science et Société » est intégrée dans la Stratégie d'Université Côte d'Azur à travers l'objectif général « Diffuser la culture Scientifique dans le débat public ». Elle en détaille les différents objectifs :

- Favoriser la diffusion de la culture scientifique et technologique afin de former des citoyens éclairés.
- Organiser et prendre part aux débats sur les enjeux sociétaux en identifiant et accréditant des experts Université Côte d'Azur.
- Identifier et travailler avec le monde associatif, les collectivités et les entreprises de la Côte d'Azur en vue de construire une vision partagée de notre futur.
- Positionner Université Côte d'Azur comme un acteur majeur du développement culturel et artistique azuréen.

Elle présente ensuite la coordination actuelle du domaine « Science et Société » pour le site Université Côte d'Azur autour de la Commission de site Culture Scientifique et Technique.

Elle précise que cette coordination de site va s'élargir suivant deux axes principaux :

- élargissement des structures impliquées avec une mise en place d'un réseau territorial « Science Avec et Pour la Société » (SAPS), impliquant au-delà des acteurs universitaires des associations de médiation scientifique ;
- élargissement des thématiques pour renforcer la médiation scientifique, développer les sciences participatives, favoriser les rencontres science et arts et valoriser l'expertise scientifique et l'aide à la décision publique.

Ce double élargissement se traduira par une évolution du site <https://csti.univ-cotedazur.fr/> vers une plateforme de référence SAPS qui proposera une cartographie exhaustive des acteurs et expertises dans ce domaine.

Pour terminer, Mme Anne-Sophie COLDEFY rappelle les objectifs principaux de cette stratégie dans le but de rapprocher les sciences et les citoyens en assurant une meilleure visibilité, une meilleure accessibilité et un impact accru des actions.

Elle cite aussi le projet de création d'un espace pilote dédié aux Sciences au cœur de la ville de Nice qui sera accessible à tous les publics. Cet espace sera élaboré comme un espace d'exposition, d'atelier et d'échange accompagné d'une boutique où des ouvrages de vulgarisation scientifique et des objets scientifiques en lien avec les recherches du territoire seraient disponibles.

Concernant les moyens financiers, cette stratégie s'appuiera sur :

- Le budget annuel d'Université Côte d'Azur
- Les subventions et le soutien matériel des collectivités
- Les appels à projet associés au 1% des contrats ANR dans le cadre de la loi de programmation de la Recherche

- Le Projet PIA4 Excellences
- L'appel à projet du Réseau Territorial SAPS lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Anne Sophie COLDEFY pour sa présentation très complète et laisse la parole aux conseillers et conseillères pour leurs interventions.

Un conseiller s'interroge concernant le projet de création d'un espace pilote et les différences avec l'Espace Turing (<https://www.espace-turing.fr/>) présent sur le campus Saint Jean d'Angely.

Mme Anne Sophie COLDEFY indique que l'espace pilote se situerait en ville pour intéresser un public qui n'a pas pour habitude de venir dans un lieu universitaire. Le lieu proposera des expositions, des ateliers et des conférences avec des thématiques qui changeront tous les mois.

M. Noël DIMARCQ ajoute qu'il est prévu d'associer des espaces au sein des campus (comme Universarium, Villa Thuret, ...) et des espaces à l'extérieur (comme la MIA hébergeant Terra Numerica, les Musées d'archéologie de Nice) pour diversifier les publics, les thématiques et les types d'actions proposées.

Un conseiller s'interroge sur l'articulation de la stratégie avec les sociétés savantes et d'autres organismes de promotion de la culture scientifique. Il s'interroge également sur les liens avec les composantes artistiques d'UCA.

Mme Anne-Sophie COLDEFY indique que la composition d'un réseau territorial a pour objectif de coordonner les actions sur le territoire en partenariat avec les associations de médiation ou les sociétés savantes.

Concernant les liens avec les composantes artistiques d'UCA, elle indique qu'il est prévu de constituer un réseau d'artistes à l'interface Science-Arts. Dans la réponse à la labellisation Réseau Territorial SAPS, des artistes des différentes composantes d'UCA sont d'ores et déjà impliqués dans le projet.

Un conseiller s'interroge sur les liens de la CSTI avec le projet Terra Numerica (<https://terra-numerica.org/le-projet/>).

Mme Anne-Sophie COLDEFY souligne les bonnes relations entretenues avec le projet Terra Numerica qui est suivi et soutenu par la cellule CST de l'université. Le projet est considéré comme un lieu thématique de Culture Scientifique tout comme la Villa Thuret ou l'Universarium.

L'objectif à moyen terme est de mettre en place une coordination des lieux thématiques et multithématiques, les musées d'archéologie, d'histoire naturelle ou le musée international de la parfumerie de Grasse afin de créer des offres complémentaires, une communication collaborative et une exposition commune tous les 2 ans.

M. Noël DIMARCQ ajoute que Terra Numerica est un projet initié par l'Inria qui bénéficie aujourd'hui d'une collaboration avec le CNRS et Université Côte d'Azur, avec des partenariats forts avec les collectivités territoriales.

Mme Anne-Sophie COLDEFY complète la réponse de M. Noël DIMARCQ en précisant que 3 porteurs de projets ANR sont très impliqués dans les activités de Terra Numerica et vont également participer au développement d'outils via la réponse à l'AAP de l'ANR pour les projets 2018-19.

Une conseillère s'interroge sur les décharges d'enseignement pour aider les Enseignants Chercheurs à s'impliquer dans la préparation des ateliers de Culture Scientifique et Technique.

Mme Anne-Sophie COLDEFY indique que c'est un des axes en cours de réflexion dans la Stratégie « Science et Société » d'UCA. Elle précise, que la cellule CST accompagne et soutient les chercheurs dans la préparation et la mise en place de leur projet.

M. Noël DIMARCQ ajoute que l'implication dans des missions de diffusion de la Culture Scientifique et Technique est prise en compte dans l'évaluation des avancements de grade. Par ailleurs, il est maintenant possible de mettre en place des missions doctorales de médiation scientifique à l'attention des doctorants. Ces missions consistent, avec le soutien de professionnels, à participer ou à mettre en place une action ou un événement à destination d'un public de non-spécialistes.

Un conseiller s'interroge sur la prise en compte de projets déjà en cours dans le cadre de la Stratégie Science & Société.

Mme Anne-Sophie COLDEFY incite tous les porteurs de projets à contacter la cellule CST pour échanger sur les possibilités d'accompagnement de ces initiatives.

M. Noël DIMARCQ souligne qu'il est important de faire connaître et valoriser les projets en cours, notamment via le site Web et les réseaux sociaux.

Suite aux échanges, il propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à la Stratégie « Science et Société » d'Université Côte d'Azur.

Le CAC donne un avis favorable à la majorité à la Stratégie « Science et Société » d'Université Côte d'Azur. (45 voix POUR – 4 ABSTENTIONS). M. Noël DIMARCQ précise que la Stratégie « Science et Société » d'Université Côte d'Azur fera l'objet d'une délibération du prochain Conseil d'Administration.

IV.10.- Changement de Direction du laboratoire « Cognition Behaviour Technologie » (CoBTek / UPR 7276)

Annexe « Compte rendu Conseil Scientifique CoBTek du 20.01.22 »

Annexe « CV de Mme Florence ASKENASY GITTARD »

M. Noël DIMARCQ rappelle que le laboratoire Cognition Behavior Technology (CoBTek/UPR 7276) est une unité propre d'Université Côte d'Azur qui a été créée en partenariat avec l'Inria en 2011. De plus, le laboratoire travaille en partenariat avec plusieurs structures de recherche dans le cadre de la Fédération de Recherche Intervention en santé (FRIS).

CoBTek développe des recherches sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la prévention, le diagnostic et le traitement des pathologies neuropsychiatriques et neurodéveloppementales. Le laboratoire est situé dans les locaux de l'Institut Claude Pompidou à Nice.

Dans les locaux de CoBTek, une plateforme technologique NEUROSCAPE est opérée par le laboratoire, mutualisée avec des structures partenaires d'UCA ou extérieures (notamment l'Université de California San Francisco) afin d'apporter un soutien technologique dans des activités de recherche et de soins innovants.

M. Philippe ROBERT, Professeur, actuel directeur de l'unité a souhaité mettre fin à son mandat. Mme Florence ASKENAZY, PU-PH de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Nice Côte d'Azur est proposée pour prendre la direction du laboratoire. Elle est également Cheffe de service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent au Centre Universitaire Hospitalier de Nice LENVAL et responsable de l'équipe neuro développement au sein du laboratoire CoBTek. Elle participe également à la mise en place d'un centre européen pour les victimes du terrorisme financé par la commission Européenne.

Le Conseil scientifique du laboratoire CoBTek du 21 Janvier 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Florence ASKENAZY en tant que Directrice du laboratoire. M. François BRÉMOND demeure Directeur Adjoint.

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à compter du 18 Février 2022 pour une durée de 5 ans de Mme Florence ASKENAZY, PU-PH, en tant que Directrice du laboratoire CoBTek et de M. François BRÉMOND, DR Inria, en tant que Directeur adjoint de ce laboratoire.

Le CAC donne un avis favorable à la majorité à la nomination à compter du 18 Février 2022 pour une durée de 5 ans de Mme Florence ASKENAZY, PU-PH, en tant que Directrice du laboratoire CoBTek et de M. François BRÉMOND, DR Inria, en tant que Directeur adjoint de ce laboratoire.

M. Noël DIMARCQ remercie chaleureusement M. Philippe ROBERT pour son investissement dans la direction du laboratoire CoBTek, ainsi que Mme Florence ASKENAZY et M. François BRÉMOND pour leur implication future dans les activités du laboratoire.

Conseil Académique n°2 du 3 février 2022

Il remercie les conseillers et conseillères pour leurs interventions et précise que le prochain Conseil Académique plénier se tiendra le 03 Mars 2022 puis lève la séance.

M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche et Innovation

